

LES INTERCLUBS PROMOTIONNELS 2009/2010

Règlement

- La saison 2009-2010 poursuivra l'innovation de la saison 2008-2009 à savoir que les équipes seront rassemblées en séries de 6, 7, voire 8 équipes mais il n'y aura **plus de matches aller et retour**. Il reste évident que le nombre d'équipes inscrites demeure le facteur le plus important dont tout dépend. De plus, nous allons tenter de régionaliser les poules dans toute la mesure du possible et le nombre de matches à jouer dépendra évidemment du nombre d'équipes dans la poule. Le nombre idéal semble bien être des séries de 6, 7 ou 8 équipes.
- Il nous faut essayer de concilier les désirs des clubs de conserver des séries d'au moins 6 équipes tout en ménageant le nombre de déplacements.
- On peut compter qu'une poule de 8 comporte 7 rencontres auxquelles il y a lieu d'ajouter au moins une rencontre, (pour les meilleurs tout au moins), car **les deuxièmes de poules seront repris lors de la journée finale**. (Il est en effet possible que les deux meilleures équipes des interclubs promotionnels se retrouvent dans la même série.) Une poule de 7 compte 6 rencontres plus éventuellement au moins une à la journée finale et enfin, une poule de 6 compte 5 rencontres plus éventuellement au moins une lors de la journée finale.
- Le calendrier sera établi en fonction des dates fournies par les clubs comme auparavant.
- Ces interclubs ne donnent lieu ni à montée ni à descente; cependant des récompenses sont prévues pour les meilleures équipes et les résultats des rencontres individuelles entreront en compte pour l'établissement informatique des fiches de classements.
- Les règlements sportifs seront d'application tout particulièrement en ce qui concerne les forfaits Non prévenus.
- Aucune liste des forces ne sera demandée, tous les participants étant Non Classés ou E.6 et ils pourront être alignés indifféremment sur la feuille de match. Cependant, l'affiliation à l'Aile Francophone est indispensable.
- Jours de compétition: 09/01, 23/01, 30/01, 27/02, 06/03, 13/03, 27/03 la journée finale étant prévue le 24/04/2010. A noter que la majorité des épreuves nationales et provinciales du lendemain sont soigneusement évitées, ce qui ne manque pas de poser certains problèmes.
- A la limite et en fonction de la nouvelle proposition, un club ne disposant d'aucune table libre le samedi pourra néanmoins inscrire une ou des équipes, à charge pour lui, bien entendu, de voir sa ou ses équipes en déplacement chaque semaine.
- Un club peut inscrire plusieurs équipes; elles se distingueront entre elles par des chiffres (exemple Piranha Waterloo 1, Piranha Waterloo 2, etc...)
- Chaque équipe Messieurs ou mixte se composera de 3 joueurs ou joueuses Non Classés ou E.6 (D.6 pour les dames), de préférence jeunes et débutants mais pas obligatoirement.

- Des adultes uniquement débutants et Non Classés peuvent figurer sur la liste des forces mais ce serait trahir l'esprit de la compétition que d'y inscrire des joueurs chevronnés affiliés depuis plusieurs années ou ayant été membre d'une fédération et classés dans le passé.
- En Dames, chaque équipe se composera de trois joueuses Non Classées ou D.6, de préférence jeunes et débutantes mais pas obligatoirement.
- Des adultes, uniquement débutantes et Non Classées, figurant sur la liste des forces seront donc acceptées mais ce serait trahir l'esprit de la compétition que d'y inscrire des joueuses chevronnées affiliées depuis plusieurs années ou ayant déjà été membre d'une fédération et classées dans le passé.
- Pour compléter ce tableau, il est rappelé qu'un joueur ou une joueuse figurant dans le TOP Douze des Interclubs de la Province perd automatiquement sa qualification pour la journée finale.

Un exemplaire des feuilles des rencontres devra être envoyé dans les 24 heures au responsable des Interclubs Promotionnels, Philippe HERALY – Chaussée de Boondael, 210 A – 1050 Ixelles. Le résultat des matches doit être communiqué téléphoniquement au 0479/545662 le samedi soir avant 21 heures au plus tard.

Les résultats paraîtront dans le prochain B.P., sur le site de la Province. Aucune amende ne sera appliquée si ce n'est dans le cas de négligence grave portant préjudice aux adversaires et au sérieux de l'organisation, lesquelles sont énumérées ci-après :

- En cas de forfait NON PREVENU, l'amende prévue aux Règlements Sportifs sera d'application à raison de 50% du tarif. De même, en cas de non envoi des feuilles de matches ou d'absence de communication téléphonique des résultats tels que mentionnés au point précédent du présent règlement, amende à 50% du tarif.
- **Les inscriptions des équipes** sont totalement gratuites et doivent parvenir chez Philippe HERALY Chaussée de Boondael 210 A – 1050 Ixelles, et ce pour **le lundi 7 décembre 2009 au plus tard.**
Email : philippeheraly@hotmail.com

Philippe HERALY
Responsable